

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0123**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

Objet :	Personnel : mises à disposition
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Caroline BARRE

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Madame Midheta PARATUSIC, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mise à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'entretien et de gardiennage des équipements sportifs, au sein du service des sports, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 16 mars 2026 au 30 avril 2026. À ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 100 % de son temps de travail.

Délibération n° DEL_2026_0123 du mercredi 10 juin 2026

Madame Christelle BOUCHET, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mise à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent, au sein du service Actions et équipements culturels, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. À ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 90 % de son temps de travail.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les périodes correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe des mises à disposition de Mesdames Midheta PARATUSIC et Christelle BOUCHET, selon les quotités et modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026